



Rumilly, le 21 novembre 2012

## ➤ Arrêté municipal

### Ville de Rumilly

Hôtel de Ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 00  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

MODIFIANT LE STATIONNEMENT DES  
VEHICULES PARKING PIERRE SALTEUR ET RUE  
PIERRE SALTEUR.

**Nature** : 6.1. Police Municipale

**Arrêté n° 2012-233/P011**

Nos réf. : PB/DP/CC

**Le Maire de RUMILLY**, Haute-Savoie,

**VU** les dispositions du Code Pénal,

**VU** l'article R.411.8 du Code de la Route,

**VU** les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

**VU** la demande faite par la Ville de Rumilly,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de places de stationnement rue Pierre Salteur pour les personnes à mobilité réduite,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de faciliter l'accès des pompiers et du service public à l'école du Centre,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Deux places de stationnement dûment signalées, réservées aux véhicules des personnes titulaires d'une carte d'invalidité conforme à la réglementation en vigueur et d'un macaron délivré par les autorités compétentes apposé sur leur véhicule, ont été matérialisées à l'extrémité de la rue Pierre Salteur, le long de l'établissement Demotz de la Salle.

**Article 2** : L'espace situé devant le portail de la cour de récréation de l'école maternelle du Centre sera interdit au stationnement, à l'exception des véhicules de secours et du service public.

**Article 3** : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie et la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 4** : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



**Article 5** : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Madame la Directrice de l'école Maternelle du Centre,
- Monsieur le Directeur de l'école Albert André / Léon Bailly,
- Monsieur le Directeur de l'école René Darnet,
- La presse.

**Le Maire,**

**P. BECHET**